



Résolution 257 (1963)¹

Développement de la coopération européenne dans le domaine culturel

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu la convocation en mai 1964 d'un comité ad hoc, chargé d'élaborer à l'intention du Comité des Ministres des propositions relatives à l'avenir du Conseil de la coopération culturelle, à la lumière de l'expérience acquise pendant la période initiale et expérimentale de trois ans qui s'est écoulée depuis la création de ce dernier ;

Constatant avec satisfaction que le Président et les deux Vice-Présidents de sa commission culturelle et scientifique seront invités à participer aux travaux du comité ad hoc susmentionné ;

Ayant pris connaissance du 1er rapport d'activité du C.C.C. qui lui a été présenté par le Président de celui-ci ([Doc. 1565](#)) ;

Ayant pris connaissance du rapport de la commission culturelle et scientifique sur le développement de la coopération culturelle en Europe et les différentes possibilités de rendre plus efficace l'action du C.C.C. ([Doc. 1662](#)),

Décide qu'il est hautement souhaitable, sinon indispensable, dans la conjoncture politique actuelle, de renforcer et de développer la coopération européenne dans le domaine culturel, autant pour promouvoir une cohésion croissante des pays européens que pour assurer la présentation de la "personnalité culturelle" de l'Europe en dehors de l'Europe ; et

Charge la commission culturelle et scientifique :

d'élaborer, à l'intention du comité ad hoc susmentionné et en étroite liaison avec le Bureau du C.C.C. et le Directeur de l'enseignement et des affaires culturelles et scientifiques, des propositions concrètes relatives à :

l'extension de l'action du C.C.C., notamment dans les domaines :

- a. de la présentation de l'Europe en dehors de l'Europe,*
- b. des publications,*
- c. des relations publiques ;*

l'adaptation des structures et des méthodes de travail du système de coopération culturelle en Europe, dont le C.C.C. est actuellement le centre, aux besoins nouveaux et futurs ;

1. de lui faire rapport sur ses propositions à l'occasion de la première partie de la 16e Session qui doit se tenir en avril 1964.

1. Discussion par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance) (voir [Doc. 1662](#), rapport de la commission culturelle et scientifique). Texte adopté par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance).

